



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service eau, nature et biodiversité  
Unité gestion des procédures environnementales

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SUCCESSION

Le préfet du Morbihan  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le titre 1<sup>er</sup> du livre V de la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le titre 1<sup>er</sup> du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté d'autorisation du 17 août 2006 délivré à la société BASE INTERMARCHE pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage de produits alimentaires frais situé à l'adresse suivante : Kergouët 56920 SAINT-GERAND ;

Vu l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 19 décembre 2019 délivré à la société ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL (ITM LAI) ;

RECONNAIT avoir reçu le 12 avril 2022 de la **société ETCHE STOCK**, dont le siège social est situé 233 rue du Faubourg Saint-Honoré - 3-5 villa Wagram Saint-Honoré - 75008 PARIS, la déclaration prévue par l'article R.181-47 du code de l'environnement, afin de poursuivre l'exploitation de la plate-forme logistique précédemment exploitée par la société ITM LAI à l'adresse suivante : 32 Kergouët 56920 SAINT-GERAND ;

Le déclarant devra strictement se conformer aux prescriptions annexées aux actes délivrés précédemment.

Vannes, le 05 mai 2022

Pour le préfet et par délégation  
Pour le DDTM et par délégation  
Le chef d'unité

Jean-Louis Girard

**Société ETCHE STOCK**  
**233 rue du Faubourg Saint-Honoré**  
**3-5 villa Wagram Saint-Honoré**  
**75008 PARIS**

Copie à :

- Mme la sous-préfète de Pontivy
- M. le maire de Saint-Gerand
- M. le DREAL UD 56